**Avis à l’attention des parents concernant le brossage des dents à l’école…………………..**

Version pour les écoles qui n’utilisent **pas** de gelées contenant une haute   
concentration de fluorure

En-tête de l’école/de la commune

Dans le cadre de l’éducation à la santé, les enfants reçoivent des leçons d’hygiène bucco-dentaire à l’école. En pratique, **six séances** de brossage des dents sont organisées **chaque année**, l’une d’elles étant encadrée par une ou un spécialiste.

Sur la base des derniers résultats de la recherche, la section bernoise de la Société suisse des médecins-dentistes (SSO) recommande d’utiliser un **dentifrice normal** contenant moins de 1500 ppm de fluorure (p. ex. dentifrices pour enfants).

En cas de mesures touchant à l’intégrité corporelle des enfants (dont l’utilisation de dentifrices contenant du fluorure), les dispositions légales requièrent l’approbation des parents. Par conséquent, vous pouvez utiliser le talon ci-dessous pour donner ou non votre accord, qui sera aussi valable pour les prochaines années scolaires, sauf révocation de votre part.

Pour les séances de brossage des dents, les enfants doivent apporter leur brosse à dents à l’école. Si vous ne souhaitez pas que votre enfant utilise un dentifrice contenant du fluorure, il participera toutefois au brossage, mais avec son propre dentifrice qu’il apportera à l’école.

Vous remerciant de votre collaboration dans la lutte contre les maladies bucco-dentaires, nous vous prions d’agréer nos salutations les meilleures.

✂

**Déclaration des parents**

Nous sommes d’accord

Nous ne sommes pas d’accord

avec l’utilisation d’un dentifrice au fluorure normal (teneur en fluorure : moins de 1500 ppm) dans le cadre des soins dentaires scolaires.

**Nom et prénom de l’enfant**

**Lieu et date Signature des parents**

**Avis à l’attention des parents concernant le brossage des dents à l’école**

Version pour les écoles qui utilisent des gelées   
contenant une haute   
concentration de fluorure

En-tête de l’école/de la commune

Dans le cadre de l’éducation à la santé, les enfants reçoivent des leçons d’hygiène bucco-dentaire à l’école. En pratique, **six séances** de brossage des dents sont organisées **chaque année**, l’une d’elles étant encadrée par une ou un spécialiste et impliquant l’utilisation d’une gelée à haute concentration en fluorure.

Lors des cinq autres séances, les enfants se brossent les dents avec un dentifrice normal contenant moins de 1500 ppm de fluorure (p. ex. dentifrices pour enfants), en suivant les instructions d’une enseignante ou d’un enseignant.

En cas de mesures touchant à l’intégrité corporelle des enfants (dont l’utilisation de dentifrices contenant du fluorure), les dispositions légales requièrent l’approbation des parents. Par conséquent, vous pouvez utiliser le talon ci-dessous pour donner ou non votre accord, qui sera aussi valable pour les prochaines années scolaires, sauf révocation de votre part.

Pour les séances de brossage des dents, les enfants doivent apporter leur brosse à dents à l’école. Si vous ne souhaitez pas que votre enfant utilise un dentifrice au fluorure ou une gelée au fluorure, il participera toutefois au brossage, mais avec son propre dentifrice qu’il apportera à l’école.

Vous remerciant de votre collaboration dans la lutte contre les maladies bucco-dentaires, nous vous prions d’agréer nos salutations les meilleures.

✂

**Déclaration des parents**

Nous sommes d’accord

Nous ne sommes pas d’accord

avec l’utilisation, une fois par an, d’une gelée contenant une haute concentration de fluorure dans le cadre des soins dentaires scolaires.

Nous sommes d’accord

Nous ne sommes pas d’accord

avec l’utilisation d’un dentifrice au fluorure normal (teneur en fluor : moins de 1500 ppm) dans le cadre des soins dentaires scolaires.

**Nom et prénom de l’enfant**

**Lieu et date Signature des parents**